



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 juillet 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 07 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 29 juin 2022, s'est réuni à Presle – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		F. VILLAND	X
Catherine	BRISSE (suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET			X
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE			X
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE			X
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES		JF. DUC	X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. GOUVERNEUR	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		J. DONJON	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

114-2022 : APPROBATION DU PROGRAMME ALCOTRA VI.A TOUR NUMERO 8475, ET CONVENTION DE DELEGATION A LA MAIRIE DE MONTMELIAN

Rapporteur : Jean-François DUC

Dans le cadre du programme Alcotra Vi.A Tour, la Communauté de communes a été informée le 8 mars 2022 que le projet était retenu pour un montant de total de dépenses subventionnables de 509 735,14 €.

Ce projet regroupe 6 partenaires, quatre italiens, et deux français.

- Città metropolitana di Torino
- Région Autonome Vallée d'Aoste
- Institut Agricole Régional
- CERVIM
- Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie
- Communauté de Communes Coeur de Savoie

Dans le cadre de ce projet, Coeur de Savoie, en tant que partenaire, a proposé un programme de dépenses pour un montant total de 76 444,50 euros. Ces dépenses visent à financer :

- des actions d'animation et de communication (Organisation du Fascinant Week-end 2022, réalisation de vidéos et photos pour promouvoir la destination...) pour un montant de 35794,50 €
- une action d'investissement portée par délégation par la commune de Montmélian pour un montant de 40650€

L'action déléguée à la commune de Montmélian vise à créer une vigne pédagogique pour compléter la visite du Musée de la vigne et du vin de Montmélian et créer un espace détente aux abords de ce même Musée pour les visiteurs les touristes et les habitants du territoire.

La délégation du portage de cette action à la commune de Montmélian nécessite la signature d'une convention entre la Communauté de communes et la ville de Montmélian.

Cette action est financée à hauteur de 85% par la FEDER.

Le programme Alcotra Vi.A Tou financera les actions éligibles entre le 01 janvier 2022 et le 31 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la candidature Alcotra intitulé Vi.A Tour, porté par la Città metropolitana di Torino
- **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes Coeur de Savoie à ce projet pour un montant total de 76 444,50 euros, dont 40 650 seront délégués à la commune de Montmélian.
- **DIT** que la Communauté de communes Coeur de Savoie conventionnera avec la commune de Montmélian qui est associée au projet en qualité de délégataire. A ce titre la communauté de commune représentera la Ville de Montmélian au COPIL ALCOTRA étant entendu que la ville de Montmélian assurera entièrement les dépenses qui lui incomberont et recevra par le biais de la communauté de Commune Coeur de Savoie la subvention FEDER attendue.
- **MANDATE** la Présidente pour signer l'ensemble des documents et conventions relatifs à ce projet, notamment la convention de délégation avec la mairie de Montmélian.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,



Béatrice Sантаis